

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 492

présenté par
M. Goldberg et Mme Linkenheld

ARTICLE 46 SEXIES A

I. – Au début de l’alinéa 11, supprimer la référence :

« Art. L. 111-6-1-3. – ».

II. – En conséquence, à la première phrase du même alinéa, substituer à la référence :

« à l’article L. 111-6-1-1 »

les références :

« aux articles L. 111-6-1-1 et L. 111-6-1-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.